

# DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Bureau de l'information et de la communication

<http://douane.gouv.fr/>

11, rue des Deux Communes 93558 MONTREUIL CEDEX

Tél. : 01.57.53.47.03 ; Fax : 01.57.53.49.37

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 22 avril 2015

### **Les douaniers de Dunkerque saisissent 4 tonnes de cigarettes de contrebande**

Vendredi 17 avril, les douaniers de Dunkerque ont saisi 4 tonnes de cigarettes de contrebande dans un poids lourd en provenance de Belgique et à destination du Royaume-Uni.

En opération au Terminal Transmanche, les agents décident de contrôler un ensemble routier composé d'un tracteur immatriculé en Slovaquie et d'une semi-remorque immatriculée en Italie, avec une seule personne à bord. Les documents présentés par le chauffeur font référence au transport de 32 palettes de valises et de produits divers.

A l'ouverture de la remorque, les douaniers constatent la présence, derrière le chargement de valises, d'une trentaine de grands cartons sans désignation commerciale. A l'issue des opérations de déchargement, ils dénombrent 360 cartons contenant chacun 55 cartouches de cigarettes. Au total, ce sont 19 800 cartouches de cigarettes de contrebande qui ont été saisies.

En 2014, la douane française a intercepté 423 tonnes de tabac de contrebande. La douane a fait de la lutte contre la contrebande de tabac une priorité. Ces trafics sont combattus avec la même implication et les mêmes méthodes que les trafics de stupéfiants.

Pour maintenir son efficacité, le Gouvernement a souhaité renforcer très fortement les moyens juridiques mis à disposition des services douaniers pour démanteler les réseaux de trafiquants. Depuis 2013, notamment, la technique dite du « coup d'achat », qui existait déjà pour les stupéfiants et les contrefaçons, a été adaptée à la lutte contre la fraude sur Internet et étendue aux cigarettes.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2015, non seulement la vente mais aussi l'achat des produits du tabac à distance sont désormais proscrits, quel que soit le pays d'origine (États membres de l'Union européenne ou non).

#### **Contacts presse :**

Service de presse : 01 57 53 47 18

Arnaud Delmulle, Direction régionale des douanes de Dunkerque : 09 70 27 07 03